

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2017-12-01</u>	ANNEE 2017 <u>Objet</u> : Convention Accueil Jeunes et Point Ecoute
<p>Le sept décembre deux mille dix sept</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Mélusine PILLOUD, Didier REY, Mme Jocelyne ROLLET, Nathalie VERNUS-PROST, Gérard SZYNDRALEWIEZ formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>Excusés</u> : MM. Marie-Pierre GINTRAND (donne pouvoir à Michel AUBRUN), Thierry CHABANON</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Mme Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 2 décembre 2017 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association Animation Jeunesse et Culture animera sur la commune de Mogneneins un accueil jeunes et un point d'écoute tout au long de l'année scolaire 2017-2018 visant à permettre aux jeunes de se rencontrer et d'échanger autour d'activités sportives, ludique ou artistiques, de participer à des sorties construites avec eux, de favoriser leur implication dans la vie quotidienne de la commune et de devenir acteur de la qualité de vie de Mogneneins.

Pour cela la commune s'engage à mettre à disposition de l'association Animation Jeunesse et Culture aux dates et heures fixées pour l'accueil jeune et le point écoute, un local chauffé, équipé de sanitaires et si possible d'une cuisine mais également de communiquer à AJC la clé WEP de sa connexion Wi-Fi que l'association s'engage à ne divulguer sous aucun prétexte.

La commune versera à l'AJC une aide financière d'un montant de 1 920 euros (1^{er} versement de 960 euros à la signature de la convention et 2^{ème} versement de 960 euros le 25 juin 2018) sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION